

Conseil municipal du 17 décembre 2015

Point D – Mise en place de la collecte des bio-déchets
des restaurants scolaires et du self de la CAT

Intervention pour le groupe EELV

Monsieur le Maire,

Chères et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Plus que jamais, sur un sujet aussi technique, il faut se garder de toute idéologie et rechercher, a contrario, la démarche la plus pragmatique qui soit.

Que l’agro-business soit responsable du gaspillage alimentaire dans nos sociétés est une chose, vraie pour une grande part, mais qui ne doit pas faire oublier les causes initiales d’une telle évolution. Ces causes sont d’abord sociétales, en tout cas dans les pays à économie de marché. Elles sont simples à comprendre, et massives dans leurs effets.

Il y a d’abord le fait que, pour toutes les raisons liées à l’évolution de notre économie – et que vous connaissez -, la proportion de personnes prenant leurs repas hors de leur domicile a explosé depuis l’après-guerre.

Ensuite, que pour répondre à cette demande se sont développés aussi bien de nouveaux modes de restauration collective que de tous les conditionnements des produits alimentaires depuis les portions individuelles jusqu’au pack familial.

Qu’enfin, pour suivre cette évolution et la garantir, les contraintes sanitaires sont allées en croissant.

Il est donc loin le temps où nos grands-mères pratiquaient « l’art d’accommoder les restes », et je ne peux témoigner qu’avec émotion de l’époque où, étant pensionnaire, nous attendions sans surprise le hachis Parmentier du samedi soir qui voyait recyclés les restes de daube, de ragoût et de bœuf bourguignon de la semaine.

Autres temps, autres mœurs !

Avec la gestion industrielle de la restauration collective, et son cortège de normes et de règlements sanitaires, tout cela appartient au passé.

Réagir contre le gaspillage qu’induisent ces nouveaux modes de consommation nous oblige à mettre en place des processus qui, pour simples qu’ils paraissent sur le papier, doivent néanmoins prendre en compte tout un ensemble de contraintes qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent facilement gripper la machine.

Trier les restes de repas des cantines scolaires est une évidence. Nous devons mettre en place les conditions nécessaires à la réussite de ce projet. Cela passe bien évidemment par l’adaptation des locaux, la formation des personnels et l’achat du matériel adéquat.

Cela implique aussi d’avoir un suivi rigoureux de la chaîne de traitement.

Étendre cette expérimentation à tout un quartier est un changement d’échelle et de méthode : il s’agit de passer d’une production contrôlée, dès la collecte, car avec très peu d’intervenants, à une production non contrôlée au niveau de la collecte et faisant intervenir une myriade de « producteurs » ; production qui sera retraitée ultérieurement.

Les Italiens et les Allemands le font, pourquoi pas les Ivryens ?

Nous sommes convaincus que cela est possible, à la nuance près que cela ne peut pas être un simple décalque de ce que font les autres. Une fois de plus, les composantes sociétales et culturelles doivent être prises en compte.

 Si le rôle du politique est d’être à l’impulsion des projets, ce sont les services municipaux sont en charge de la mise en œuvre technique. Nous tenons donc à saluer ce soir les agents qui seront chargés de mettre en musique cette expérimentation.

Une épluchure de pomme de terre, une arête de poisson, un fruit avarié ont vocation, quelle que soit leur provenance, à finir dans un digesteur ou un composteur.

C’est pourquoi nous le répétons, que ces déchets proviennent d’une cantine centrale, d’une école, d’un collège, d’un lycée ou de nos 3 foyers de retraités, qu’ils soient collectés sur les « marchés aux comestibles » (pour lesquels, entre parenthèses, l'action menée avec le collectif 3R en avril 2014 avait permis d'identifier 250 kg de bio-déchets en centre-ville soit à l'année, et sur 3 marchés, environ 30 tonnes), qu’ils proviennent de la consommation des particuliers, des invendus des magasins d’alimentation ou des restes des restaurants, tout doit être fait pour qu’ils convergent vers les mêmes centres de traitement.

Enfin, n’oublions pas les déchets verts, peut-être moins nombreux à Ivry que dans des villes plus champêtres ou mieux dotées en jardins particuliers. Faute de mieux, il n’est pas satisfaisant de les voir jetés dans les conteneurs d’ordures ménagères ou, pire, traîner dans la rue dans de grands sacs de déchets de chantier. Les élu-es écologistes saluent d’ailleurs le projet d’achat d’un broyeur qui sera mis à disposition des Ivryens et Ivryennes permettant une gestion locale des déchets verts plus respectueuse de l’environnement.

Notre intervention aura pu paraître à certains exagérément technique mais la réalité est là : dans une société technicienne de plus en plus réglementée, le politique ne peut pas faire l’économie d’une telle réflexion s’il ne veut pas que ses excellentes intentions restent lettre morte.

En mai 2015, la commission de contrôle de l’application des lois du Sénat a relevé qu’un tiers des lois votées depuis 2012 n’avait pas reçu de décret d’application. Sous d’autres mandatures, le constat est parfois pire.

Suivre la même voie à l’échelon local serait la pire des choses pour la crédibilité de l’action publique que nous tentons de mener.

Après le vote d’un vœu de soutien au plan B’OM comme ce fut le cas au dernier conseil municipal, il nous faut, thématique après thématique, mettre en œuvre très concrètement les moyens d’y arriver.

La collecte des déchets devenant une compétence territoriale à partir du 1er janvier 2016, nous espérons que les élu-es d’Ivry par-delà leur couleur politique porteront cette exigence au sein du nouvel échelon territorial.

Je vous remercie de votre attention.